



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Martinique

Question au Gouvernement n° 1048

Texte de la question

SITUATION EN MARTINIQUE

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.
M. Alfred Marie-Jeanne. Madame la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, la météo des crises n'avait pas prévu celles qui ont ébranlé successivement la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique. Pourtant, maints signes avant-coureurs les annonçaient toutes. Même sans le contexte mondial actuel, ces crises auraient éclaté.

Concernant plus précisément la Martinique, cette révolte est une remise en cause. C'est la résultante complexe, tant de revendications sociales et sociétales que d'une accumulation d'erreurs et d'injustices, le tout souvent assaisonné de comportements hautains et de propos désobligeants. Mélange hétérogène, sans nul doute ; mais mélange détonnant, assurément.

Il nous est proposé, pour sortir de l'impasse, la tenue d'états généraux. Or ils ont déjà eu lieu en Martinique, madame la ministre ! Sans prétendre à l'exhaustivité, j'en évoquerai deux éléments.

Premièrement, le schéma martiniquais de développement économique, document qui a été remis en mains propres au Premier ministre François Fillon et à tous les ministres qui l'accompagnaient lors de sa visite le 5 janvier 2008.

Deuxièmement, le congrès des élus des conseils régional et général du 18 décembre 2008. À une large majorité a été voté le passage à l'article 74 définissant le cadre de l'autonomie. Une fois la crise apaisée, nous sommes prêts, madame la ministre, à la concertation pour le changement global attendu. Ne renvoyez pas aux calendes grecques tous les possibles d'aujourd'hui ; ne figez pas l'histoire, ne brisez pas l'espoir. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et SRC, et sur quelques bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Le 19 février dernier, monsieur Marie-Jeanne, le Président de la République vous a reçu avec les principaux élus de l'outre-mer. À cette occasion il vous a indiqué que, pour répondre à la crise sociétale que vous avez évoquée, il organiserait des états généraux, avec un calendrier, des objectifs et une méthode, vous invitant à faire part des thèmes que vous souhaiteriez voir débattus. Je connais le schéma martiniquais, puisque vous me l'avez présenté lors de notre entretien à Fort-de-France ; je considère qu'il sera une contribution importante de la Martinique aux états généraux.

S'agissant de l'autonomie, le Président de la République a lui-même proposé d'inscrire la gouvernance institutionnelle à l'ordre du jour des états généraux. Vous aurez donc à cette occasion la possibilité de présenter vos positions ; puis, le cas échéant, les Martiniquais se prononceront, comme ils ont eu à le faire en 2003 au sujet de la collectivité unique, qu'ils avaient refusée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1048

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 4 mars 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 4 mars 2009